

Montreuil, le 16/10/2020

DÉMÉTROPOLISATION DÉLOCALISATION UN JEU DE DUPES

A lors qu'il y a encore quelques semaines la DG (le 3 septembre sur Ulysse) et le gouvernement nous vendaient la « démétropolisation » qu'ils avaient annoncée à grand renfort de communication en janvier dernier, les annonces faites le 29 septembre sont tout autres.

C'est une « Relocalisation des services des Finances publiques dans les territoires » que MM Dussopt et Fournel ont présentée aux élu.es locaux.

Il ne s'agit donc plus de transférer des missions de grandes métropoles vers 50 communes, mais de relocaliser des services départementaux ou régionaux sans aucun contact avec le public.

Dans les faits, bien évidemment, il ne s'agit pas de relocalisations mais de **délocalisations**.

De plus, il s'agira d'implantation de missions qui n'apporteront aucun renforcement du service public de proximité au service des usagers des villes « choisies » puisqu'il s'agira uniquement d'unités de « back-office », d'appui au réseau ou encore de centres d'appels.

Depuis le début, la CGT Finances Publiques dénonce ce démantèlement du réseau de la DGFIP.

L'implantation des services de la DGFIP est issue d'une construction historique, même si les calculs purement comptables ont amené à la fermeture d'hôpitaux, d'écoles, etc.

Il semble donc que la logique républicaine qui prévalait d'adapter les emplois et les moyens aux besoins des populations ne soit plus de mise, mais soit remplacée par une réponse de dupes, tant pour les élus locaux, que pour la population et les agents de la DGFIP.

Les opérations de délocalisation en région commenceront dès 2021 pour s'étaler jusqu'en 2026.

Et en même temps, la DGFIP continue à fermer massivement des structures de toutes natures sur l'ensemble du territoire.

Voici la catégorisation des 55 implantations qui vont être créées ou transférées dans les communes :

- **Accueil à distance des contribuables** : 15 implantations prévues ;
- **Activités bancaires** : 1 implantation prévue ;
- **Contrôle fiscal** : 5 implantations prévues ;
- **Enregistrement des formalités** : 1 implantation prévue ;
- **Fiscalité des entreprises** : 13 implantations prévues ;
- **Gestion de la paye des fonctionnaires** : 3 implantations prévues ;
- **Gestion de la retraite des fonctionnaires** : 3 implantations prévues
- **Publicité foncière** : 14 implantations prévues.

Cependant, la plupart de ces villes et leur département de rattachement auront eux-mêmes perdu plus d'agents des Finances publiques qu'ils n'en gagnent avec la démétropolisation/délocalisation.

A titre d'exemple, l'Ille et Vilaine (35) :

L'implantation d'un Service d'Appui à la Publicité Foncière (SAPF) à Redon ne suffira pas à absorber l'ensemble des destructions d'emploi que vont générer ces délocalisations de services et les suppressions de trésoreries.

Il ressortira un déficit de 68 emplois.

Comment croire que la désertification due à un désengagement de l'État en termes d'implantation de Services publics, d'infrastructures routières ou ferroviaires pourra se résorber d'un claquement de doigts, fussent des doigts de ministres ?

Comment croire que le déménagement de ces structures participera à une véritable réimplantation de Services publics ?

Il faut redynamiser les territoires, oui, bien sûr, mais avec des Services de pleine compétence, sur l'ensemble du territoire, des effectifs en nombre suffisant pour remplir l'ensemble des missions !

La CGT refuse de participer aux discussions qui ont repris sur le NRP, demande l'abandon de toutes les réformes contraires à l'intérêt des agents et de la population. Elle continue de défendre les missions et le réseau, le service public et ses agents. Aucun agent ne doit rester isolé ! C'est collectivement que nous réussirons à défendre notre avenir à la DGFIP ! Réunissons-nous et décidons des actions à mener !